
PROVINCE DE QUÉBEC43^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSIONQUÉBEC, LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2023

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 1^{er} décembre 2023*

Aujourd'hui, à treize heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 205 Loi concernant Mutuelle Beneva

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.

Éditeur officiel du Québec